

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Faiz Travail - Patrie

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU
DEVELOPPEMENT URBAIN

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS - DIRECTION DU BUDGET DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF HOUSING AND
URBAN DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT
AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 0088 /D/MINH DU DU 30 MARS 2026 PORTANT ATTRIBUTION
DU MARCHÉ PASSE PAR APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0044/AONO/MINH DU/CIPM/2026 DU 17
FEVRIER 2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU LAC MUNICIPAL DE SANGMELIMA
(EN PROCEDURE D'URGENCE).

FINANCEMENT : BIP MINH DU – EXERCICES 2026.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu** La Constitution ;
Vu Le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
Vu Le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés
publics ;
Vu Le Décret n° 2012/384 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Habitat
et du Développement Urbain
Vu Le Décret n°2018/191 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du
décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu Le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret
n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu Le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des
marchés publics ;
Vu Le DAO N°0044/AONO/MINH DU/CIPM/2026 DU 17 Février 2026 ;

Considérant Le Procès-Verbal de la séance N°16 du 26 Mars 2026 de la CIPM/MINH DU, proposant
l'attribution à l'entreprise ci-dessous.

DECIDE :

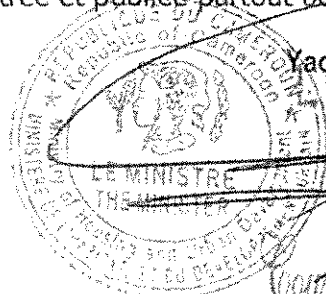
Article 1^{er} – Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du Marché relatif au Dossier
d'Appel d'Offres suscité :

DAO	Ville	Attributaire	Montant TTC (FCFA)	Délais d'exécution
N°0044/AONO/MINH DU/CIPM/ 2026 DU 17 Février 2026 Pour l'exécution des travaux d'assainissement du lac municipal de Sangmélima.	Yaoundé	SECA S.A BP :2 172 Douala Tél. : 690 71 60 82	623 300 080	Cinq (05) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ✓ MINMAP
- ✓ DG/ARMP
- ✓ Attributaires
- ✓ CHRONO/ARCHIVES



Yaoundé, le 30 MARS 2026

LE MINISTRE

[Signature]
Coatés née Ketcha Celestine